



Berchem-Sainte-Agathe, le 6 juillet 2015

Mesdames, Messieurs les Conseillers  
communaux

**Cabinet du  
Bourgmestre**

Votre corresp. :  
**Sébastien GYSEN**  
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82  
Fax : 02 464 04 97

Courriel : sgysen@  
1082berchem.irisnet.be

Réf. 291 /2015

**Objet :** Conseil communal du 18.06.2015 – Réponse écrite sur l'interpellation de Madame Katia VAN DEN BROUCKE, Conseillère communale, concernant l'utilisation du film et de la valise pédagogique « Handicap toi-même ».

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Concernant l'utilisation du film et de la valise pédagogique « Handicap toi-même », nous vous rappelons que dès septembre 2015 nous ouvrirons une nouvelle école primaire dans laquelle nous pourrons, en partenariat avec des écoles d'enseignement spécialisé, intégrer des enfants porteurs de handicap.

**Concernant la valise pédagogique**, nous n'avons pas encore utilisé cet outil. En effet, pris dans le tourbillon de la réorganisation de l'école Openveld, de l'aménagement des nouveaux pavillons et de la construction d'une nouvelle école, cela nous a échappé. Nous y remédierons dès septembre 2015.

**Concernant l'accueil après-scolaire** il est réservé aux enfants issus de nos école, il nous est donc impossible de les accueillir.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers, l'expression de notre considération distinguée.

Par ordonnance,  
Le Secrétaire communal,

  
Philippe ROSSIGNOL

Le Bourgmestre,

  
Joël RIGUELLE